RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE 11) N° de publication :

2 473 842

(A n'utiliser que pour les commandes de reproduction).

PARIS

Α1

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

₍₂₎ N° 81 00820

- (54) Cages du type modulaire pour animaux.
- (51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 01 K 31/08.
- - Date de la mise à la disposition du public de la demande........... B.O.P.I. « Listes » n° 30 du 24-7-1981.
 - 71 Déposant : Société dite : PERSTORP AB, résidant en Suède.
 - (2) Invention de : Lars Mauritz Hedeson et Hans Fischer.
 - 73 Titulaire : Idem 71
 - Mandataire : Bureau D. A. Casalonga, office Josse et Petit, 8, av. Percier, 75008 Paris.

Cages du type modulaire pour animaux.

5

10

15

20

25

30

35

La présente invention concerne des cages du type modulaire pour animaux, ces cages pouvant être montées et démontées facilement à l'aide d'éléments séparés formant des fonds, des parois et des toits. Ces cages comprennent donc des fonds, des parois latérales, des parois arrière et des toits.

Les cages sont destinées principalement à des poules, spécialement des poules pondeuses. Toutefois, elles peuvent aussi être utilisées pour d'autres animaux.

Les cages connues précédemment à cet usage présentent de nombreux désavantages. Ainsi, en règle générale, elles n'assurent pas un milieu satisfaisant aux animaux. En outre, le montage de ces cages demande du temps et est, de ce fait, très coûteux. Habituellement, il est également impossible de remplacer, dans une rangée, des parties d'une cage brisée sans démonter un grand nombre de cages adjacentes en même temps.

Selon la présente invention, on a évité dans une large mesure les problèmes mentionnés ci-dessus et posés par les cages de la technique antérieure grâce à des cages du type modulaire pouvant être montées et démontées facilement à l'aide de fonds, de parois et de toits séparés, lesdites cages comprenant des fonds, des parois latérales, des parois arrière et des parois supérieures ou toits.

Les cages selon la présente invention sont caractérisées par le fait que les fonds comportent, le long de leurs côtés adjacents, un premier ensemble de moyens de montage destiné à l'assemblage mutuel des fonds et un second ensemble de moyens de montage destiné au montage des parois latérales sur les fonds, ces parois latérales comportant : à leurs bords arrière verticaux, des moyens de montage pour les parois arrière; à leur sommet, des moyens de montage pour les toits; et, à leur base, des moyens de montage destinés à coopérer avec le second ensemble de moyens de montage se trouvant sur les fonds.

Le premier ensemble de moyens de montage destiné à l'assemblage mutuel des fonds peut être constitué, de façon

5

10

15

20

25

appropriée, par des parties analogues à des crochets qui, après le montage, s'accrochent les unes aux autres. Toutefois, il est également possible d'assembler les fonds les uns aux autres d'un grand nombre d'autres façons, pourvu qu'une structure stable et solide soit obtenue.

Le second ensemble de moyens de montage que comportent les fonds et qui est destiné à la fixation des parois latérales peut comprendre des rainures longitudinales destinées à recevoir des saillies ou des languettes dirigées vers l'extérieur et faisant partie des moyens de montage se trouvant à la base des parois latérales.

Quand les cages sont destinées à des poules, les fonds ont une configuration appropriée ajourée et en forme de grille. Les mailles ou cases peuvent alors être perpendiculaires aux parois latérales. Toutefois, il est particulièrement avantageux que les mailles ou cases des fonds soient disposées diagonalement par rapport aux parois latérales. Les poules se trouvent d'ailleurs parfaitement bien sur un tel fond. En outre, les fonds doivent être en matière plastique et non en métal. Le métal conduit mieux la chaleur que la matière plastique. Par conséquent, si les fonds sont en métal, les poules se refroidissent beaucoup plus. Si les poules se refroidissent, la consommation en nourriture augmente. En d'autres termes, les poules doivent manger plus pour que la température de leur corps se maintienne. Par ailleurs, un tel fond en matière plastique s'accorde avec l'environnement. Si les cages sont utilisées pour des poules pondeuses, il est préférable que les fonds soient inclinés vers l'avant et soient munis, dans leur partie avant, d'une "gouttière" destinée à recevoir les oeufs. 30

L'ouverture se trouvant dans la partie avant des cages est fermée, par exemple, par une ou plusieurs portes ou autres moyens de fermeture analogues.

Avantageusement, les parois arrière sont munies de lames ou lattes fixes donnant à ces parois l'aspect de jalousies ou 35 stores vénitiens. On obtient donc une bonne ventilation à l'aide des fentes comprises entre les lames. En outre, grâce à cette structure de la paroi arrière, les animaux n'ont pas

la possibilité de venir en contact l'un avec l'autre.

5

20

30

35

Non seulement le fond, mais également les parois latérales, les parois arrière et les toits sont, de façon appropriée, en matière plastique telle que du polyéthylène ou du polypropylène.

De cette façon, les cages sont légères, faciles à nettoyer et exigent un minimum d'entretien. Toutefois, si on le désire, rien n'empêche que l'on fabrique plusieurs parties en métal ou autre matériau.

On va expliquer de façon plus détaillée la présente invention en se référant aux dessins qui montrent un mode de réalisation de cages pour des poules pondeuses et sur lesquels:

la figure 1 montre comment on assemble deux fonds en les poussant l'un vers l'autre;

la figure 2 montre comment on fixe deux parois latérales sur les fonds assemblés;

la figure 3 montre comment on monte une paroi arrière sur les parois l'atérales et sur le fond;

la figure 4 montre comment un toit est monté sur les parois latérales et sur la paroi arrière;

la figure 5 montre un module complet d'une cage avec deux portes à l'ouverture de la cage; et

la figure 6 montre comment plusieurs cages sont montées en une rangée.

On monte ou assemble les fonds l en les poussant l'un vers l'autre. Les fonds l sont munis, le long de leurs côtés adjacents, d'un premier ensemble de moyens de montage 5 constitués par des parties en forme de crochets qui s'accrochent mutuellement à la partie de montage des parois latérales.

La partie de montage du fond 1 forme un second ensemble de moyens de montage 6 comprenant des rainures longitudinales entre les fonds. Dans ces rainures sont introduites des parois latérales 2. A leur base, ces parois latérales sont pourvues de moyens de montage 9 qui comprennent des tenons ou languettes conçus pour s'ajuster dans les rainures.

Les parois latérales sont pourvues, à leurs bords arrière verticaux 7, de moyens de montage pour des parois arrière 3. Ces moyens de montage peuvent être conçus de différentes façons. Par exemple, le long du bord 7, on peut former

des rebords ou des évidements. La paroi arrière 3 peut être facilement poussée vers le bas de manière que, du dessus, on puisse corriger sa position. Ensuite, on monte un toit 4 sur les parois latérales 2 et sur la paroi arrière 3. Pour cela, les parois latérales 2 sont munies, à leur sommet, de moyens de montage 8. Il est avantageux que cette position constructive soit telle que le toit se fixe par enclenchement. Le fond 1 est incliné vers l'avant et comprend une gouttière 10 destinée à recevoir les oeufs. La paroi arrière 3 est munie de lames fixes analogues à des jalousies ou stores vénitiens. Enfin, l'ouverture avant de la cage est munie de deux portes 11 que l'on peut ouvrir.

10

De la même façon que celle décrite ci-dessus, on peut monter rapidement de longues rangées de cages comme représenté sur la figure 6.

Pour le démontage, on utilise l'ordre opposé à celui du montage. Le montage ainsi que le démontage peuvent être effectués très rapidement.

La présente invention n'est pas limitée au mode de 20 réalisation représenté étant donné que ce dernier peut être modifié de différentes façons dans le cadre de la présente invention. 5

10

15

20

25

30

35

REVENDICATIONS

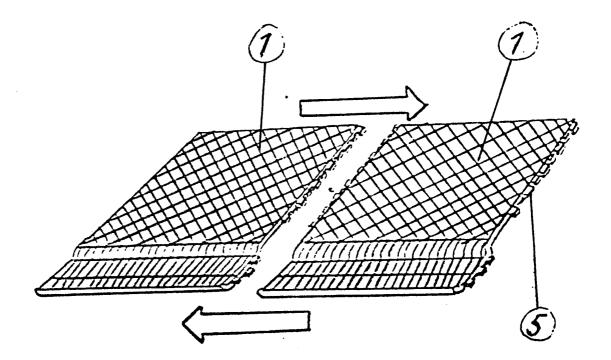
- 1. Cages du type modulaire pour animaux, ces cages pouvant être montées et démontées facilement et comprenant des fonds, des parois latérales, des parois arrière et des parois supérieures ou toits, caractérisées par le fait que les fonds sont pourvus, le long de leurs côtés adjacents, d'un premier ensemble de moyens de montage pour l'assemblage mutuel des fonds, et un second ensemble de moyens de montage pour le montage des parois latérales sur les fonds, les parois latérales étant pourvues : à leurs bords arrière verticaux, de moyens de montage pour les parois arrière; à leur sommet, de moyens de montage pour les toits; et à leur base, de moyens de montage destinés à coopérer avec le second ensemble de moyens de montage se trouvant sur les fonds.
 - 2. Cages suivant la revendication l, caractérisées par le fait que le premier ensemble de moyens de montage des fonds est constitué par des parties analogues à des crochets.
 - 3. Cages suivant la revendication l, caractérisées par le fait que le second ensemble de moyens de montage des fonds comprend des rainures longitudinales destinées à recevoir des saillies ou languettes dirigées vers l'extérieur et faisant partie des moyens de montage se trouvant à la base des parois latérales.
- 4. Cages suivant l'une quelconque des revendications l à 3, caractérisées par le fait que les fonds ont une configuration ajourée et en forme de grille.
 - 5. Cages suivant la revendication 4, caractérisées par le fait que les mailles ou cases des fonds sont disposées diagonalement par rapport aux parois latérales.
- 6. Cages suivant l'une quelconque des revendications l à 5, caractérisées par le fait qu'elles sont destinées à des poules pondeuses et que les fonds sont inclinés vers l'avant et sont munis dans leur partie avant d'une gouttière destinée à recevoir les oeufs.
- 7. Cages suivant l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisées par le fait qu'elles sont munies d'une ou plusieurs portes ou autres moyens de fermeture analogues à leur avant.

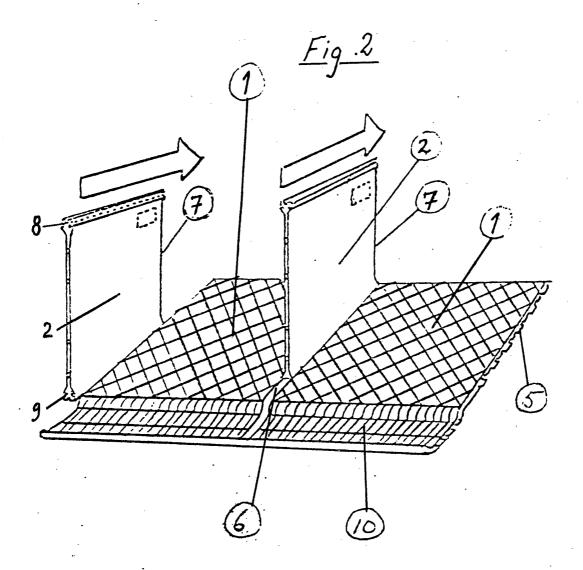
5

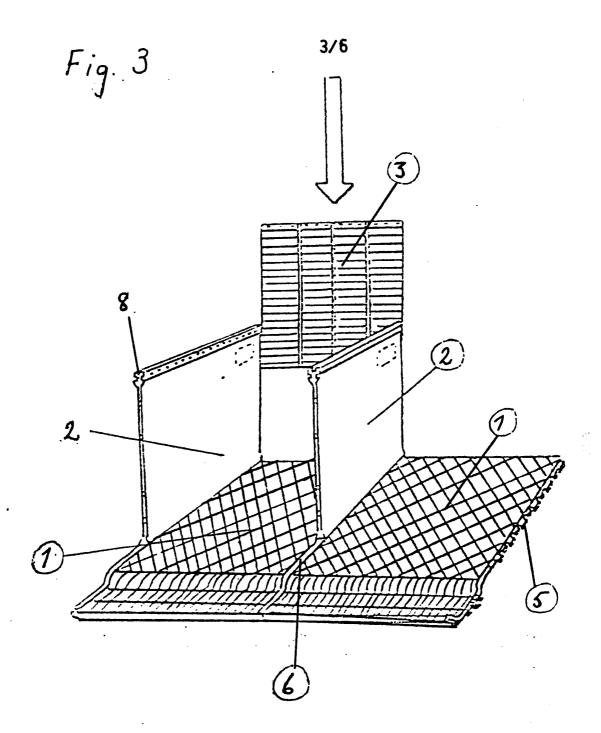
- 8. Cages suivant l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisée par le fait que les parois arrière sont pourvues de lames fixes à la façon de jalousies ou stores vénitiens, une ventilation ayant lieu entre ces lames.
- 9. Cages suivant l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisées par le fait que les fonds, les parois latérales, les parois arrière et les toits sont en matière plastique telle que du polyéthylène ou du polypropylène.

1/6

Fig. 1







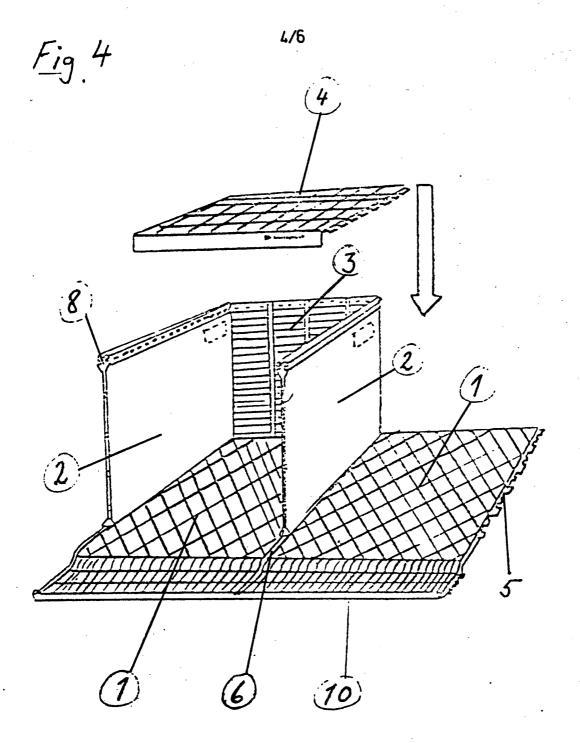
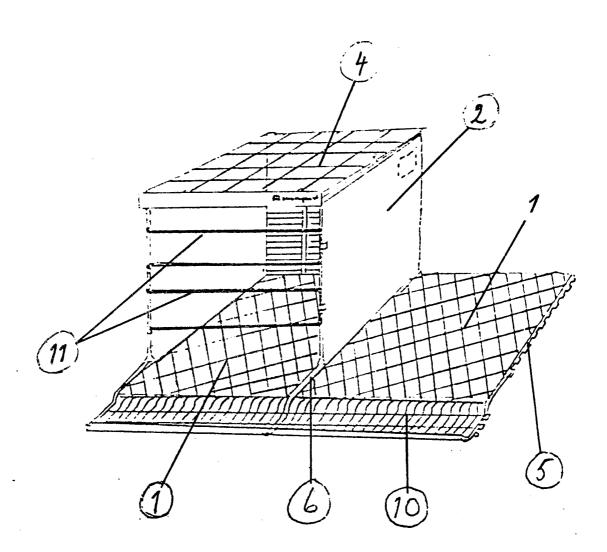


Fig. 5



5/6

Fig.6

